



Numéro 115 - Automne 2010

Belgique - België
P.P.
Nandrin
9/2572



PPNa Contact
Périodique trimestriel

PPNa Contact

Bulletin de l'association sans but lucratif

"Patrimoine du Pays de Nandrin"

Secrétariat :

rue d'Engihoul, 6
4550 Saint-Séverin
Tél. : 04.371.37.02

E-mail :

ppna@swing.be

Internet :

<http://www.ppna.be>

Banque :

IBAN : BE32 0682 3184 6902
BIC : GKCCBEBB

Cotisation annuelle : 7,5 €

Conseil d'administration :

Président :

André Matriche

Vice-président :

Claude Delbrouck

Secrétaire :

Jean Fonzé

Trésorier :

Laurent Hofinger

Membre :

Albert Cavicchia

**Le PPNa est membre
d'Inter-Environnement Wallonie**

Sommaire

Éditorial

Menace sur le hameau de Favennes !3

Vie de l'Association

Opération "balsamine de l'himalaya".

Déception !4

Rafrâichissement des balisages

des balades du PPNa5

Les promenades de Nandrin.....5

Notre histoire locale

Notices historiques sur le Condroz

(9^e partie). Histoire populaire.....7

Vie de l'Association

Balade d'automne13

Ici et ailleurs

La nuit de l'obscurité 2010.....13

Exposition de champignons14

En bref

La prime compensée par des certificats

verts.....14

Hausse des primes pour chauffe-eau

solaire15

OGM15

Nature

La renouée du Japon16

Menace sur le hameau de Favennes !

La volonté des Nandrinois de conserver au maximum le caractère rural des villages de l'entité communale a été exprimée maintes fois, en différentes occasions.

Il s'agit là de l'objectif fondamental traditionnel du PPNa qui, depuis des décennies, lutte - à armes inégales - contre l'appétit vorace des lotisseurs et la relative surdité des différentes majorités politiques responsables du destin de Nandrin.

Certes, une lueur d'espoir semble se profiler à l'horizon avec l'élaboration promise, depuis des années, d'un RCU (Règlement Communal d'Urbanisme).

Mais, une nouvelle menace, extérieure celle-là, se manifeste aux frontières de la commune. En effet, il serait vain de combattre l'urbanisation intensive, anarchique sur notre territoire si des communes voisines autorisent l'aménagement de lotissements sur la périphérie nandrinoise.

Or, c'est ce qui se trame à proximité du hameau des Favennes. La commune de Tinlot est en passe (?) d'autoriser la construction de 24 maisons à la limite de Nandrin. Or ce lotissement ne serait accessible que par le village de Nandrin qui en subirait donc inévitablement une circulation accrue dans les rues Famioul, Rolée et bien sûr via la place Botty. Précisons que l'entretien et les réparations des voiries d'accès incomberaient au budget de la commune de Nandrin. Bref, Tinlot en retirerait des impôts et Nandrin en supporterait les charges diverses. C'est un comble !

Nandrin ne pâtirait pas seulement d'un accroissement regrettable du trafic mais, vu le relief et la situation du lotissement prévu, elle serait le réceptacle des eaux usées et des eaux de ruissellement.

Enfin, cerise sur le gâteau, il faut déplorer l'effet désastreux de ce lotissement sur le paysage, car il se situerait sur un relief visible de très loin, même de la route du Condroz ! De plus, de cette crête, située sur la commune de Tinlot, la vue vers le village de Nandrin est vraiment splendide. Elle serait bien sûr détruite.

Alors que le GAL, ce nouvel outil de collaboration entre quelques communes condrusiennes, fonctionne depuis un an déjà, il est pour le moins interpellant d'assister à l'aménagement d'un lotissement aussi problématique à la frontière de deux communes censées collaborer à des projets communs d'intérêt général.

Le PPNa ne peut rester indifférent devant ce projet qui, une fois de plus, heurte de plein fouet ses objectifs fondamentaux. Il exhorte dès lors les responsables politiques communaux à s'opposer par tous les moyens dont ils disposent à la concrétisation de ce lotissement néfaste. ■

Vie de l'Association

Opération "balsamine de l'himalaya". Déception !



Lorsque nous avons vérifié la signalisation de la balade de Saint-Séverin, nous avons découvert, à notre grande surprise, un groupe de balsamines de l'Himalaya qui prospérait sur les rives du ruisseau de Falogne. Le Conseil d'administration du PPNa avait dès lors décidé d'intervenir et de procéder à leur élimination avant leur floraison et donc leur prolifération. Chaussés de bottes, nous les avons donc consciencieusement déracinées sur une cinquantaine de mètres, là où l'itinéraire de notre balade nous avait permis de les découvrir. Hélas, le mal est bien plus grand que nous le croyions ! En effet, nous avons constaté la présence, plutôt l'invasion des rives du ruisseau le long de la route d'Ombret et surtout près du hameau de la Tour Malherbe où la balsamine prospère en pleine lumière.

Il est évident qu'un habitant de Saint-Séverin domicilié en amont de l'endroit où nous sommes intervenus a malencontreusement commis l'irréparable. Il a planté des balsamines à proximité du ruisseau et celles-ci ont essaimé et prolifèrent le long des berges du ruisseau qui entraîne les graines vers la... Meuse. On devine la suite ! Il suffit de voir les rives de l'Ourthe à Sy ou de la Semois dans les environs de Bouillon. ■

Rafraîchissement des balisages des balades du PPNa

Au cours du printemps passé, nous avons procédé au rafraîchissement de la signalisation des balades que le PPNa a balisées à Villers-le-Temple et à Saint-Séverin. Dans ce dernier village, il a fallu repeindre certaines balises et, malheureusement, en ajouter, car certaines avaient été vandalisées. Ce fut le cas aussi à Villers-le-Temple, au hameau de Bourgogne. Compléter la signalisation était d'autant plus indispensable que les balises arrachées l'avaient été en des endroits que nous qualifierons de "stratégiques", car leur disparition fourvoyait complètement les promeneurs. ■

Les promenades de Nandrin

Les promenades de Nandrin sont en passe d'être rebalisées. Le PPNa s'y attelle dans chaque village. Avec une bonne dose de patience...

À Nandrin, les promenades foisonnent. Il en existe pas moins de huit, aménagées par l'ASBL PPNa "Patrimoine du Pays de Nandrin" et réparties dans les trois villages (Nandrin, Saint-Séverin et Villers-le-Temple). Si elles traversent des paysages et des villages splendides, des curiosités historiques aussi, elles n'en sont pas moins devenues "non officielles". Joliment baptisées promenades de l'écureuil, de la chouette, du renard, du papillon ou de l'oiseau, elles sont inexistantes aux yeux de la Région wallonne, qui impose depuis quelque temps un balisage uniformisé. "*Légalement, on ne peut même plus éditer nos cartes IGN, ni repeindre l'ancien balisage, sous peine d'amende*", indique André Matriche, président du PPNa.

Pour sauver de l'oubli ces balades et les "rafraîchir", le comité a décidé de les "rebaliser" aux normes wallonnes, au gré de rectangles et cercles de couleur. *"Certains endroits sont peu clairs. Il faut remplacer, voire ajouter des balises. Sans oublier d'élaguer et nettoyer les sentiers"*, précise le Nandrinnois.

En 2009, les bénévoles du PPNa ont réhabilité la balade de Villers-le-Temple, soit 5 km, qui passe par le massif des Rochettes. Cette année, place à celle de Saint-Séverin. L'année prochaine, ce sera au tour du circuit de Yernée-Fraineux. Et ensuite ? *"On espère pouvoir poursuivre. Nous avons 5 ans pour nous mettre en ordre. L'important, dans un premier temps, est de couvrir au moins chacun des villages. Mais il faut le reconnaître, c'est le parcours du combattant"*.

Le travail est en effet loin d'être simple et est soumis aux arcanes administratifs. Les étapes sont nombreuses et, souvent, s'éternisent : envoyer un plan de la balade sur carte, demander l'autorisation des Eaux et Forêts, attendre les approbations, faire imprimer les balises standards. *"Les exigences sont très strictes, jusque dans la teinte des couleurs de l'impression pour les balises et jalons. Pour des bénévoles comme nous, c'est parfois lourd."*

Mais l'effort sera payant. Une fois les balades réhabilitées, elles pourront être reprises par la Région wallonne et des dépliants seront à nouveau édités.

Pour financer ce projet, le PPNa compte sur ses propres deniers, ceux récoltés via ses membres et son barbecue annuel.

Et pour chaque promenade, une vingtaine de nouvelles balises sont nécessaires. *"On se refuse de demander des subsides communaux, qui sont déjà largement sollicités par les nombreuses associations locales"*, conclut André Matriche.

Le Jour (Sophie Lourtie)



Notices historiques sur le Condroz (9^e partie) Histoire populaire

par l'Abbé G. Boniver, curé de Warzée (1926).

Les guerres

En 1053, les maux de la guerre accablèrent le pays de Liège. L'union de Richilde de Hainaut et de Bauduin de Flandre avait amené le courroux de l'Empereur¹. Les armées de ce dernier se disposaient à passer par les terres de notre Principauté, qui était fief d'Allemagne.

Bauduin de Mons s'avança par la Hesbaye et s'en vint mettre le siège devant la ville de Huy qu'il prit et livra au pillage. Il incendia ensuite la ville, sans épargner la Collégiale. Après ce désastre, les habitants de Huy se mirent à la reconstruire et obtinrent en retour, de la part du Prince-Évêque Théoduin, une charte de libertés.

Le Condroz fut traversé en 1121, par les armées du comte de Montaigu. Une guerre civile ayant éclaté à Liège entre les partisans d'Alexandre de Juliers² et ceux de Frédéric de Namur qui, tous deux, revendiquaient le trône épiscopal de Liège, on vit les plus grands seigneurs se diviser et prendre fait et cause pour l'un des deux prétendants. Le Comte de Namur, frère de Frédéric, envoya des troupes de secours à ce dernier. De son côté, le duc de Brabant, partisan d'Alexandre de Juliers, ainsi que le comte de Montaigu, se mirent en marche, l'un à travers la Hesbaye, l'autre à travers le Condroz, pour attaquer l'armée de Frédéric venue à Huy ; mais ils y furent battus, et le comte de Montaigu y trouva la mort.



En 1213, Henri, duc de Brabant, ayant eu des démêlés avec l'Église de Liège, au sujet de l'alleu de Moha et de celui de Waleffe, s'en vint, avec son armée, pour s'emparer de ces alleux. Le Prince-

Évêque, qui était Hugues de Pierrepont, fit crier "l'ost", c'est-à-dire le service militaire, au Perron ; et, après avoir réuni les milices, se dirigea vers Moha, où il défit l'armée d'avant-garde des Brabançons ; mais, pendant que le Prince-Évêque logeait à Huy, le duc de Brabant marcha sur Liège, s'en empara et la livra au pillage.

Hugues de Pierpont, justement irrité, excommunia le duc de Brabant et prépara sa vengeance ! Ayant fait appel à tous ses sujets, il pénétra dans les terres brabançonnes qu'il commença à ravager, selon la coutume guerrière de l'époque. À ce moment, le duc s'engagea à réparer le mal qu'il avait fait ; mais ses promesses n'étaient qu'un leurre ; car, l'année suivante, il s'avançait de nouveau sur le Pays de Liège, brûlant, quarante villages. Il marcha sur la Cité liégeoise avec l'intention de la livrer aux flammes. Aussitôt, la pénible nouvelle fut portée dans tous les villages du Condroz et de la Hesbaye, qui s'empressèrent d'envoyer un grand nombre d'hommes pour défendre la partie envahie.

Les milices condrusiennes étaient conduites par Thierry de Rochefort. L'Histoire n'était pas alors écrite avec tous les détails qu'on lui donne aujourd'hui, et elle ne nous a pas transmis les noms des soldats fournis par nos villages.

Les armées liégeoises rencontrèrent celles du Brabant à la Warde de Steppes (lez Montenaecken) où, après avoir invoqué Dieu et saint Lambert, elles se ruèrent sur l'ennemi et massacrèrent quatre mille Brabançons, sans compter au moins autant qui furent faits prisonniers. Les milices condrusiennes se distinguèrent en mettant en déroute les troupes du duc de Clèves, allié des Brabançons. Le lendemain, les Liégeois, Hesbignons, Condrusiens, etc., s'en furent ravager trente-deux villages du Brabant. Une paix humiliante pour le duc de Brabant fut signée le 2 février 1214.

En 1253, le peuple de la Cité de Liège voulait élire lui-même ses bourgmestres, alors que le Prince n'était pas de cet avis. Mécontent, le peuple liégeois se souleva contre l'autorité de son Prince-Évêque Henri de Gueldre. Le chef du parti populaire, **Henri de Dinant**, voulant conserver le commandement général des milices communales, parvint à faire nommer bourgmestres de Liège, Mathieu d'Abée, qui était boucher, et Gérard Baisier, qui était sellier. Il envoya

ensuite des messagers en Condroz et ailleurs, pour exhorter à leur envoyer des troupes populaires.

Dès que son armée fut réunie, il marcha sur le château d'Amblève, près d'Aywaille, où le Prince avait renfermé tout le butin recueilli dans ses courses de l'année précédente ; mais ses efforts pour s'en emparer furent inutiles. En se retirant, il fut attaqué par Gérard de Horion, mais il réussit à battre ce dernier, et la guerre civile n'en devint que plus intense entre le peuple et les aristocrates.

À Huy, le peuple était arrêté contre les échevins. Henri de Dinant vint sommer ceux-ci de faire droit aux réclamations populaires. Les échevins s'enfuirent de Huy ; mais la foule les poursuivit jusqu'au château de Modave et força le seigneur de ce lieu à demander pardon. Henri de Gueldre, s'étant lui-même enfui de Liège, réunissait des forces considérables. Henri de Dinant ne s'en effraya pas et se mit à envahir la Hesbaye, brûlant et saccageant tout ce qui appartenait aux partisans du Prince-Évêque.

Les Hutois, de leur côté, tentèrent une entreprise contre le château de Moha ; mais ils se firent battre par le comte de Juliers, allié de Henri de Gueldre, et qui leur tua 300 hommes, le 12 août 1255 (voir Hocsem et Jean d'Outremeuse³). Cependant, l'Évêque, ayant rassemblé de nombreuses troupes, paraissait menaçant... Les nobles eux-mêmes le supplièrent d'épargner le peuple, plus ignorant que coupable, et qui s'était laissé sottement séduire par la parole ardente de Henri de Dinant ; mais le peuple, surtout celui de Huy, avait peine à renoncer à son tribun populaire. Le Prince marcha contre les Hutois et les força à demander grâce ; après quoi, il fit incendier, à Liège, la maison de Henri de Dinant, en même temps qu'il faisait pendre le bourgmestre Baisier.

La guerre de la vache⁴

En 1275, un habitant de Jallet avait amené, à Andenne, une vache volée à un habitant de Ciney nommé Rigaud de Corbion. Celui-ci ayant reconnu son bien, dénonça le fait à Jean de Hallois, bailli du Condroz, demeurant à Neuville-sous-Huy. Mais Andenne n'était pas dans le Condroz et le bailli ne pouvait agir en dehors de sa juridiction.

Pour attirer le voleur en un endroit où il fut de bonne prise, on lui promit la vie sauve s'il reconduisait la bête là où il l'avait prise. Le paysan crut à la promesse, mais quand Jean de Hallois l'eut en son pouvoir, il le fit pendre. Jean, sire de Jallet, vit dans cet acte une atteinte à sa juridiction seigneuriale et s'en vengea en dévastant les environs de Ciney qui étaient territoire liégeois. À son tour, le bailli du Condroz usa de représailles et incendia le village de Jallet le 3 septembre 1275. Le seigneur de Jallet eut recours à ses parents et alliés ; et le 20 septembre entra dans le Condroz qu'il mit à feu et à sang. Les bourgeois de Huy et de Liège s'empressèrent de venir se ranger du côté de nos populations condrusiennes.

Après avoir incendié une maison de Tihange, appartenant au seigneur de Jallet, ils investirent le château de Fallais et celui du sire de Beaufort, le 8 janvier 1276. Le duc de Brabant, allié du sire de Fallais, s'en vint déloger les Liégeois, tandis que le comte de Namur, ami du sire de Jallet, entra dans le territoire condrusien.

En retour, les Condrusiens et les Hutois portèrent la dévastation dans le territoire namurois. Nos troupes ne s'attendaient pas à voir se former contre elles une ligue aussi formidable ! C'est pourquoi une levée générale fut décidée ; mais elle n'amena pas des hommes en nombre suffisant... À vrai dire, le motif de cette guerre n'y portait pas fort. Le comte de Namur pénétra en Hesbaye, pilla la contrée et dévasta Waremme.

De son côté, le comte de Luxembourg pénétra dans le Condroz le 18 avril 1276, en incendiant tout sur son passage. Les Condrusiens furent défaits et mis en déroute, et le comte de Luxembourg marcha sur Ciney dont il s'empara et la livra aux flammes.

Un corps liégeois, commandé par le sire de Modave, fit irruption dans les terres du Comte de Luxembourg et y brûla Longpré, Marche, Durbuy, ainsi que trente villages. Un second corps liégeois dévasta Hannut, Landen et 32 autres villages brabançons, le 12 mai 1276. Enfin, les milices de Dinant entrèrent dans le territoire du comte de Namur et battirent les armées de ce dernier.

La guerre durait déjà depuis deux ans ; et plus de 15 mille hommes y avaient perdu la vie, lorsque le Roi de France, Philippe-

le-Hardi⁵, choisi comme arbitre, réussit à amener la paix. Notons ici que la cause de la Guerre de la vache a plutôt été une contestation territoriale, comme l'a montré M. Poncelet dans son ouvrage "La Guerre de la Vache", Bruxelles, 1893.

La guerre des Awans et des Waroux⁶

En 1290, un conflit éclata entre deux puissantes familles seigneuriales hesbignonnes : les d'Awans et les Waroux, au sujet de droits seigneuriaux revendiqués de part et d'autre sur une jeune fille qu'un membre de la famille des Waroux voulait donner en mariage à l'un des siens. Tandis que les d'Awans prétendaient que la jeune fille était serve, les Waroux soutenaient que cette jeune fille était de condition libre.

La guerre s'ensuivit et dura de 1290 à 1335, donc près d'un demi-siècle, et fit couler bien du sang malgré l'observation des Lois de Paix et les trêves imposées par les Princes-Évêques !

D'autres litiges se greffèrent sur cette guerre, mettant aux prises les aristocrates et les plébéiens à Liège, Huy et ailleurs. Les habitants de Huy et de Fosses, dépouillés d'anciennes libertés en punition de leurs séditions, associèrent leur cause à celle des Waroux. Les Dinantais en firent autant !

Le comte de Looz se rangea également de ce côté. Par contre, nous voyons Butor, comte de Clermont-lez- Nandrin, et Louis de Borsu, se ranger du côté des d'Awans. Le Prince-Évêque Adolphe de la Marck se montra décidé à agir contre les perturbateurs, spécialement contre la ligue des Waroux et des villes associées à leur cause. C'est ce qui engagea le Prince-Évêque à faire occuper par ses troupes les châteaux forts de Moha et d'Ouffet, dans le but de fermer le passage aux gens de Huy. Lui-même se dirigea vers la Hesbaye avec le reste de ses forces, mais un arrangement fut conclu ! Cependant, les Hutois, irrités de ce qu'ils appelaient une perfidie, marchèrent contre le château fort d'Ouffet, sans toutefois parvenir à s'en emparer. Ils levèrent donc le siège et, pour se venger, ils brûlèrent les habitations du village d'Ouffet.

Tournant ensuite vers le village de Warzée, où se trouvaient les greniers de la mense épiscopale, ils emportèrent avec eux tout ce qu'ils y trouvèrent, détruisirent les bâtiments de ferme et incendièrent la maison du métayer, dont on voit encore les ruines (20 mai 1314). En apprenant ce que venaient de faire les Hutois, le Prince-Évêque marcha contre ces derniers. Il était accompagné du sire de Fauquemont et de nombreux chevaliers. L'avoué de Fosses, Jean, sire de Morialmé, accourut au secours de ses confédérés hutois, avec une troupe nombreuse de chevaliers d'Entre-Sambre et Meuse.

À cette nouvelle, l'Évêque tourna bride et se dirigea vers le territoire de Morialmé pour le ravager. Bientôt, les deux corps d'armée ennemis se trouvèrent en présence près de Hansinelle, à deux lieues et demie de Walcourt. Les Dinantais s'empressèrent de se joindre aux confédérés ; mais, après quelques escarmouches, les abbés d'Aulne et de Lobbes parvinrent à ménager un accommodement. On convint d'une suspension d'armes de quatre mois. Dans l'intervalle, les Dinantais conclurent un accord avec le Prince-Évêque ; mais ceux de Huy résistèrent plus longtemps ; et le Prince fut obligé d'épuiser contre eux tous les moyens dont il disposait comme Prince et comme Évêque !

Les Hutois revinrent enfin à de meilleurs sentiments. Un jour, Wauthier, seigneur de Barse, se permit cependant d'arrêter les délégués du Prince qui venaient à Huy en vue d'arranger la paix. Les Hutois, irrités contre le sire de Barse, s'en vinrent abattre son château. La réconciliation n'eut lieu que le 24 août 1315 ; et encore, fut-elle bien fugitive ! La ville paya une amende de 3 000 livres. ■

¹ L'empereur du Saint-Empire Germanique.

² Juliers : nom français de la ville allemande de "Jülich", entre Aix-la-Chapelle et Cologne.

³ Jean d'Outremeuse : écrivain liégeois (1338-1400) auteur de "Ly Mureur des Histors". Histoire contestée où l'auteur mélange les faits historiques avec des légendes, mais "tout n'est pas fable dans son récit". Jean de Hocsem (1278-1348) auteur d'une chronique qui retrace la vie des évêques de Liège du XIII^e siècle jusqu'en 1334.

⁴ Sous-titre de la rédaction.

⁵ Philippe-le-Hardi : roi de France.

⁶ Sous-titre de la rédaction.

Balade d'automne

Quand :
le **dimanche 17 octobre 2010**
à 14 h 00.

Durée : environ 2 heures.

Itinéraire : Halleux - Croix André -
Petite Vaux - rue de la Halette -
rue des Hausseurs - Halleux.

Rendez-vous : devant la ferme du
Halleux, à Nandrin.

Public cible :
Ouvert à tous.



Ici et ailleurs

La nuit de l'obscurité 2010



Action symbolique visant à sensibiliser à la pollution lumineuse et aux gaspillages énergétiques, la "Nuit de l'Obscurité" aura lieu cette année **le samedi 16 octobre**. Cette 4^e édition en Région wallonne s'inscrit dans le cadre de l'Année Internationale de la Biodiversité et mettra donc particulièrement l'accent sur la faune et flore nocturnes. Au menu : extinction lumineuse et activités nocturnes ludiques portées par les acteurs locaux. Communes, associations ou citoyens mobilisés, mettez sur pied votre propre événement !

Informations : <http://www.nuitdelobscurite.be> ■

Exposition de champignons

Rue Bouhaye, 36 à Fraiture

Samedi 16 octobre 2010 de 14 h à 20 h

Dimanche 17 octobre 2010 de 10 h à 14 h

- Exposition des espèces de nos régions.
- Détermination des champignons par des spécialistes.
- Dégustation & bar.
- Promenade familiale le dimanche matin ; rendez-vous au local des JNC à 9 h 30.
- Promenade dans les bois de Nandrin et de Fraiture (récolte autorisée).
- Promenade familiale à Nandrin (récolte autorisée).



Organisation : JNC (Jeunes Naturalistes du Condroz).
Renseignements : tél. : 085.51.28.36, e-mail : eloy.paul@skynet.be

En bref

La prime compensée par des certificats verts

L'annonce de la fin du régime des primes octroyées par la Région wallonne a dopé le marché photovoltaïque. Après un tassement, la demande repart : les prix ont baissé et la suppression des primes est compensée par l'octroi anticipé de certificats verts. Les demandes reprennent, car, même sans les primes, cela reste très intéressant : les prix des installations ont chuté et un nouveau mécanisme permet de compenser la disparition de la prime.

Les ménages qui installent des panneaux photovoltaïques peuvent demander l'octroi anticipé de l'équivalent de deux années de "certificats verts", une sorte de prime octroyée aux producteurs d'énergie renouvelable : lesdits certificats leur sont offerts en fonction de leur production et sont revendus sur un marché ad hoc. Autrement dit, la prime a disparu, mais l'octroi anticipé de certificats verts permet d'adoucir la facture de l'installation des panneaux.

Le Soir 23/07/2010

Hausse des primes pour chauffe-eau solaire

Le nouveau régime de primes mis en place le 1^{er} mai dernier par le gouvernement wallon maintient le montant fixé pour l'installation d'un chauffe-eau solaire dans une construction existante (1 500 € + 100 €/m²). Pour les nouveaux logements, cette aide régionale est complétée par une surprime de 500 € et 100 €/m². Enfin, le gouvernement envisage d'améliorer les conditions techniques d'octroi des primes, en tenant compte des produits "EN" les plus récents.

Le Soir 23/07/2010

OGM

La Commission européenne vient d'autoriser la culture d'organismes génétiquement modifiés pour la première fois depuis 12 ans, plaçant les profits du lobby OGM avant les préoccupations sanitaires des citoyens. Pourtant 60 % des Européens estiment que nous avons besoin de plus d'informations avant de cultiver des plantes qui pourraient menacer notre santé et l'environnement.



La renouée du Japon

Dans les bulletins précédents, nous vous avons présenté trois espèces de fleurs exotiques invasives qui se développent au détriment des espèces indigènes : la salicaire, la balsamine de l'Himalaya et la berce du Caucase. En voici une quatrième, non moins redoutable : la renouée du Japon.

Nom scientifique latin : *Fallopia japonica* (Houtt.) Ronse Decr.

Origines

Cette plante originaire du sud-est de l'Asie a été introduite en Europe au XIX^e siècle comme plante ornementale, mellifère, fourragère et fixatrice. En 1847, une société horticole néerlandaise d'Utrecht lui a décerné sa médaille d'or. Son luxuriant feuillage, ses inflorescences blanches fortement parfumées séduisirent à l'époque les Européens. Un siècle plus tard, la renouée du Japon s'est muée en ennemi de la biodiversité et se retrouve classée dans la liste noire des espèces invasives les plus nuisibles à cause de sa capacité agressive à se reproduire et à éliminer les plantes indigènes concurrentes.

Description

La renouée du Japon est une grande plante, pouvant atteindre une hauteur de deux mètres dont l'aspect des tiges rappelle celles du bambou. Ses tiges rougeâtres sont creuses et possèdent des nœuds bien apparents. C'est une plante dioïque, c'est-à-dire que les fleurs mâles et femelles sont séparées et sur des pieds différents. L'extrémité des tiges se ramifie et s'étale.

Les feuilles entières et opposées sont de grande taille ; elles ont une forme ovale terminée en pointe, de couleur vert foncé ; elles prennent une belle couleur dorée à l'automne. Au printemps, en pleine lumière, les tiges grandissent de quatre centimètres par jour.

Les fleurs. D'août à octobre, la plante se couvre de fleurs blanches, parfois verdâtres de petite taille, réunies en grappes, elles-mêmes groupées par deux à quatre faisceaux. Ces fleurs, mellifères, attirent beaucoup d'insectes.

Les fruits sont de petites baies rouges à brunes et brillantes d'environ 4 mm de long.

Ses racines peuvent atteindre jusqu'à vingt mètres de longueur et s'incruster dans le sol jusqu'à trois mètres. On comprend tout de suite que leur élimination se révèle difficile.

Espèces

Il existe plusieurs espèces de renouées dont une peut atteindre quatre mètres de hauteur (la renouée de Sakhaline). De plus, elles s'hybrident très facilement.

Reproduction

La renouée du Japon se propage aisément grâce à ses rhizomes tentaculaires, mais aussi par simple bouturage naturel. En effet, il suffit d'un morceau de tige emporté par un cours d'eau ou simplement par la roue d'un véhicule pour donner naissance à une nouvelle plante.

Habitat

Au départ, elle colonisait principalement les zones humides et les sols acides des berges des canaux et des cours d'eau. Mais, cette plante a une faculté d'adaptation étonnante. Aussi colonise-t-elle maintenant toutes sortes de zones : forêt, marais et même les champs cultivés. On la trouve le plus souvent dans les terrains vagues, les terrains industriels, le long des axes routiers ou des voies ferrées, soit principalement dans les zones remaniées par l'homme en plaine comme en montagne.

On la trouve en Amérique du Nord, en Australie, en Nouvelle-Zélande. En Europe, on la rencontre de la Scandinavie jusqu'au sud de la France. En Grande-Bretagne, son introduction volontaire est considérée comme un délit grave depuis 1981.

Elle s'implante sur les terrains nus et empêche le développement des autres végétaux parce que sa croissance rapide lui permet de dépasser la plupart des plantes indigènes qu'elle fait dépérir en les privant de lumière à cause de la densité de son feuillage, mais aussi parce que ses racines produisent des substances toxiques pour les autres végétaux. Par ailleurs, ce réseau racinaire dense et profond monopolise à tel point l'espace souterrain que les autres plantes manquent d'eau et de nutriments.

Danger

Par ses peuplements denses, elle étouffe les espèces indigènes, appauvrit la diversité biologique des écosystèmes. Elle limite également l'accès au cours d'eau et accroît les risques d'inondation à cause de l'amoncellement de tiges mortes qui flottent à la surface de l'eau et produisent des barrages qui entravent l'écoulement des eaux.

Comment l'éradiquer ?

La renouée du Japon est à présent solidement enracinée en Europe. De nombreux plans d'éradication, tant chimiques que physiques, sont mis en application, mais les résultats sont maigres et décevants. La renouée perce le béton, le bitume grâce à la longévité de ses puissants rhizomes, elle résiste aux produits chimiques grâce à ses îlots celluloseux inter ligneux inaccessibles et recommence à proliférer dès que les efforts, très coûteux, se relâchent.

Vu ses capacités dynamiques de reproduction, il est donc très malaisé de s'en débarrasser quand elle s'est implantée. C'est un adversaire on ne peut plus coriace.

On peut pratiquer :

- le fauchage systématique des zones infestées, mais il faudra patienter entre cinq et dix ans avant d'en venir à bout, car la durée

de vie de ses bourgeons est de dix ans. Cela lui permet de rester en état de dormance très longtemps.

- l'arrachage manuel, deux fois par an : une première fois vers la mi-juin, une deuxième fois début octobre. Mais, le résultat est loin d'être garanti pour les raisons déjà évoquées.
- le fauchage des tiges suivi de l'application d'un herbicide à verser dans le creux des tiges, au centre de chaque souche.
- la pose de tissu géotextile pour limiter la repousse.
- la suppression des racines des jeunes pousses de moins d'un an.
- le concours de moutons et de chèvres pendant dix ans.
- enfin la plantation de plantes ligneuses, comme les saules, peupliers, aulnes, ou orties et liserons pour limiter sa propagation. La combativité naturelle de ces espèces pourrait contenir les renouées dans les limites du tolérable.

On le voit, il s'agit d'interventions difficiles, aléatoires dont l'objectif est le plus souvent de freiner son expansion. Dans tous les cas, il s'agit de redoubler de prudence si l'on veut éviter de favoriser leur propagation involontaire. En effet, il est impérieux de détruire consciencieusement les tiges coupées afin d'éviter qu'elles ne bouturent naturellement ainsi que de nettoyer les outils utilisés.

Bref, son élimination totale est tellement ardue que d'aucuns conseillent de composer avec sa présence et de simplement veiller à circonscrire son implantation.

À Nandrin ?

À notre connaissance, il n'y a pas de zone infestée par la renouée du Japon sur le territoire de Nandrin. Ce n'est malheureusement pas le cas de la balsamine du Caucase que nous avons découverte tout au long des berges du ruisseau de Falogne où elle ne manquera pas de proliférer.

